

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire
ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 140 (1998)

Heft: 10

Anhang: Bulletin 10/1998

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

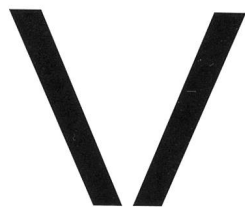
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte
Société des Vétérinaires Suisses

Bulletin 10/1998

Terminplan 1998 / Parution en 1998

Bulletin Nr.	Redaktionsschluss GST Deadline SVS	Versand Envoi
12/98	14.10.98	01.12.98

Editorial

Liebe Kolleginnen und Kollegen

Unsere moralischen und gesetzlichen Pflichten im Vollzug der Tierschutzgesetzgebung führen manchmal zu echten Gewissens- und Loyalitätskonflikten. Wer in der Praxis tätig ist, kann nur sehr eingeschränkt bei der eigenen Kundenschaft als Polizist auftreten, ohne letztlich die wirtschaftliche Existenzgrundlage der Praxis zu gefährden. Und auch im Bereich von Forschung und Entwicklung gilt es immer wieder, Kompromisse einzugehen, will man nicht die eigene Stelle aufs Spiel setzen. Diese heikle und auch schwer kommunizierbare Situation dürfte der Hauptgrund für den manchmal etwas angeschlagenen Ruf unseres Berufsstandes im Tierschutzvollzug sein. So zumindest sieht es die vom Bundesrat eingesetzte Arbeitsgruppe für eine Neuausrichtung des Tierschutzrechts. Konsequenterweise fordert sie denn auch eine noch stärkere operative Einbindung der kantonalen Veterinärämter in diese Verantwortung. Sie anerkennt damit die bereits bisher in den allermeisten Fällen hervorragende Arbeit unserer Kantonstierärztinnen und -tierärzte und die entsprechenden – natürlich von Kanton zu Kanton verschiedenen – Vollzugsstrukturen. Damit werden wir selbstverständlich nicht aus der Verantwortung entlassen, im Gegenteil! Wir können und müssen unsere Stärken als Spezialisten für Gesundheit und Wohlergehen der Tiere in Zukunft noch besser einbringen. Nicht

der schlechte Wille der Tierhaltenden, sondern viel häufiger das mangelnde Wissen um die Bedürfnisse der Tiere liegt den meisten Problemen zugrunde. Nutzen wir doch das enge Vertrauensverhältnis zu «unseren» Tierhalterinnen und Tierhaltern, um anhand einer kompetenten und benutzergerechten Beratung nachhaltige Verbesserungen für die Tiere zu erzielen. Die GST-Beauftragte für Tierschutz und Ethik und die Fachsektion Tierschutz stehen Euch für alle Fragen in diesem Zusammenhang sehr gerne zur Verfügung.

Mit diesen Gedanken zum Welttierschutztag vom 4. Oktober bleibe ich mit herzlichen Grüßen

Euer Präsident
Dr. Andrea Meisser
andrea.meisser@gstsvs.ch

Offizielle Mitteilungen / Communications officielles

Anmeldung neuer Mitglieder

Folgende Tierärztinnen und Tierärzte möchten der GST beitreten:

*Gut Pia, Leonbard-Ragaz-Weg 10, 8055 Zürich
Curtet Jean-Daniel, 4, rue de Payerne, 1400 Yverdon-les-Bains
Bart Madeleine, Obermattstr. 78, 8330 Pfäffikon
Güldenstein Angelika, St. Wolfgangstr. 27, 6331 Hünenberg
Räber Marta, Aebistr. 17, 3012 Bern
Hagen Regina, Villa Angenstein, 4447 Aesch
Schiller Irene, Dr. med. vet., Hintere Augustinergasse 3, 8800 Thalwil*

Einsprachen gemäss Artikel 6 der GST-Statuten sind innerhalb von 30 Tagen der Geschäftsstelle einzureichen. Nach Ablauf dieser Frist werden die KandidatInnen automatisch als Mitglieder aufgenommen.

Der Vorstand der GST

Demandes d'admission

Les vétérinaires ci-après font acte de candidature à la SVS:

Les oppositions doivent être transmises au Secrétariat de la SVS dans les 30 jours, conformément à l'article 6 des statuts. Après écoulement de ce délai et sans avis contraire, les candidats/tes sont alors admis/es en tant que membre.

Le Comité de la SVS

Procès-verbal de l'assemblée des délégués de la SVS du jeudi 11 juin 1998, 13 h 30, Hôtel Bern, Berne

Participants selon la liste des présences

Délégués des sections régionales: 47

Délégués des sections spécialisées: 22

Délégués au total: 69

Comité: 5

Invités: 6

Excusés: 11

Procès-verbal: L. Zahler, secrétariat

Objet 1: Bienvenue

Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée et souligne dans son introduction les possibilités de développement de la formation professionnelle qui influenceront durablement l'avenir de la profession tout en lui faisant vraisemblablement subir quelques modifications. Après avoir proposé une révision de la législation sur les professions médicales en ce qui concerne la formation post-grade et la formation continue, le groupe de travail du Prof. Fleiner présente maintenant ses idées en matière de formation de base. Les propositions sont modernes, provocantes... et bonnes! En la personne de la conférencière de ce jour, notre collègue le professeur Maja Suter, les vétérinaires sont assurés d'avoir une représentante compétente au sein du groupe de travail. Le deuxième point important de cette assemblée sera l'idée directrice de la SVS: il s'agit là aussi d'un guide pour l'avenir. Le président donne un compte rendu du séminaire "Femmes et médecine vétérinaire" qui a eu lieu en mars. Ce séminaire a déclenché une certaine émulation parmi les femmes vétérinaires, le groupe de travail qui en est né posera des jalons importants pour l'avenir.

Objet 2: Vérification de la capacité de délibération

Il est établi que les conditions relatives à la convocation de l'assemblée et au quorum selon l'article 29, 1er alinéa, des statuts sont réalisées.

Objet 3: Elections des scrutateurs

MM. Dr Heinz Schläpfer et Dr Enzo Fuschini sont nommés scrutateurs.

Objet 4: Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

Objet 5: Procès-verbal de l'AD du 6.11.1997 (ASMV 2/1998)

Le procès-verbal est approuvé.

Objet 6: Rapport annuel 1997

Le rapport annuel est présenté sous une nouvelle forme, il contient notamment, selon les références du programme de législature, les comptes rendus des prestations fournies et les commentaires du comité.

Le rapport est approuvé sans commentaire.

Objet 7: Comptes 1997

En remplacement du chef des finances absent, B. Josi commente les comptes annuels présentés. Le résultat positif est réjouissant. Il montre que le budget a été établi avec prudence et réalisme tout en révélant la volonté du comité de faire des économies. Dans ce contexte, la gratitude de la SVS est également acquise à l'Office de gestion des vétérinaires dont les versements représentent env. 34% des recettes. Ces remerciements s'adressent bien évidemment aussi aux vétérinaires praticiens qui sont à l'origine de ces versements. Les écarts de budget sont de 0,8% en ce qui concerne les dépenses et de 1% du côté des recettes.

Côté dépenses, les écarts se situent au niveau des frais de personnel. Ils ont été causés par l'augmentation du nombre des collaborateurs de milice au service de la SVS et par une facture complémentaire de l'AVS. Le fait qu'il y a eu moins d'intérêts débiteurs relève plus ou moins du hasard, il n'y a aucune raison de croire que les taux d'intérêts vont diminuer ces prochains temps. Pour le maintien et le remplacement de

l'installation informatique, il fut nécessaire de constituer des provisions pour les factures à venir. Les frais d'imprimerie ont été bien inférieurs aux chiffres prévus grâce à la prise en charge du "Tierarzneimittelkompendium" par le VTG. La rubrique "conseils externes" contient, mis à part divers conseils juridiques, la facture du B'VM pour la direction de la séance de réflexion (Klausurtagung) et l'assistance durant l'élaboration de l'idée directrice ainsi que le conseil lors du recrutement de Ch. Straumann, l'administrateur suppléant. Au niveau des prestations d'encouragement, le montant destiné aux projets est supprimé, par contre les cotisations aux organisations internationales ont sensiblement augmenté. Côté recettes, il y a surtout lieu de mentionner les intérêts élevés, dus tout particulièrement au très favorable taux de l'intérêt des avoirs de l'OGV. Le résultat financier des journées vétérinaires a malheureusement été négatif. La cause principale en est le nombre élevé des conférenciers. Le fait qu'il n'y a pas eu de vente du "Tierarzneimittelkompendium" se répercute également à la rubrique des recettes. Les autres prestations méritent également d'être relevées, parmi elles, il faut compter les prestations pour les sections et les dépenses liées à la formation des assistantes en médecine vétérinaire dont la SVS peut exiger le remboursement. Sous "autres recettes" figurent les prestations des assurances, les dons à l'attention des ASMV, ainsi que les prestations de la SVS pour les manifestations de formation continue. En 1985, le capital de la SVS s'élevait à Fr. 689 000, fin 1997 il se montait encore à Fr. 554 000.-.

Le poste important des frais de personnel de la SVS (67% des dépenses) donne toujours lieu à des discussions. Les tâches du secrétariat sont toujours plus nombreuses, les exigences aussi. C'est la raison pour laquelle le comité a accepté l'engagement d'un comptable au taux d'occupation de 40%. Il lui appartiendra de procéder au calcul des coûts et de développer la supervision des tâches et des dépenses des employés "permanents" dont le nombre s'élève tout de même à 30 (secrétariat, comité, mandataires, membres des commissions) et de celles des nombreux groupes de travail ad hoc. L'engagement du comptable est réalisé sans qu'il y ait agrandissement du secrétariat, il n'y a que transfert des tâches.

Dr V. Bracher (ASME) rappelle que lors de la discussion au sujet de l'augmentation des cotisations annuelles, il fut question d'une durée limitée. A. Meisser remarque que le comité a clairement déclaré que l'augmentation des cotisations permettrait de compenser les pertes des dernières années, sans plus. Eu égard à la situation actuelle du plan de financement, une réduction des cotisations serait peu réaliste. De plus, les délégués ont chaque année la possibilité d'intervenir par l'intermédiaire du budget.

S. Cator, présidente de la CG assure que celle-ci surveille constamment les activités du comité et du secrétariat et elle recommande à l'assemblée d'approuver les comptes.

Les comptes 1997 sont approuvés à l'unanimité.

Objet 8: Plan de financement 1999 – 2001

B. Josi commente le plan de financement pour les trois prochaines années et rappelle qu'il est particulièrement difficile d'estimer l'avenir. De nombreux développements sont actuellement en cours, le programme de législature est riche et ambitieux, de plus il est impératif de garantir la flexibilité de la société. Le plan de financement doit être assimilé à une déclaration d'intention et de tendance générale du comité. La volonté du comité de réaliser des économies transparaît ici

aussi. Le plan de financement est calculé sur la base de cotisations inchangées.

Dès 1999, le domaine "Formation" disposera de sa propre comptabilité. Le plan de financement de la SVS prévoit à cet effet une contribution à fond perdu régressive pour les trois prochaines années. Les éventuels déficits de l'organisation seront couverts par des prêts. Les contributions au SSB sont supprimées, il est par contre prévu de lui accorder un prêt dont le remboursement sera convenu par contrat. Au niveau des frais de personnel, aucun changement notable n'est prévu, mis à part le fait que le salaire du Bureau central relève désormais du domaine "Formation".

Le secrétariat part du principe que l'effectif du personnel restera inchangé. Les deux bureaux supplémentaires que le secrétariat a la possibilité de louer dans le même bâtiment dès septembre 1998 occasionnent une majoration des dépenses de loyer. Eu égard à l'augmentation des tâches du secrétariat, au développement des prestations et au soutien accru accordé aux sections, le comité est néanmoins convaincu que très prochainement il sera nécessaire de disposer de plus de place. Autant que possible, les frais supplémentaires seront facturés. A la rubrique "Bureau et administration" il est prévu une légère diminution des dépenses, le poste "Conseil externe" reste important. Etant donné que les domaines "Formation", "SSB" et "AQ" n'apparaissent plus, les prestations d'encouragement accusent une baisse marquée.

Du côté des recettes, et ce grâce à l'augmentation constante du nombre des membres, on peut s'attendre à un léger plus au niveau des cotisations annuelles. Le produit net des manifestations de formation continue n'apparaît plus suite à la séparation du domaine "Formation". En réponse à la question d'un intervenant, le président confirme qu'il n'y a, en effet, pas de garantie pour les prêts accordés. Le comité considère qu'il appartient à la SVS non seulement de prendre l'initiative de telles organisations mais aussi de les soutenir. Il est convaincu de contribuer de manière importante à l'avenir de la profession.

Dr R. Saner (ASMR) constate que les contributions de la Communauté de travail pour le transfert d'embryons (AET) ne sont plus sollicitées et il se demande si le versement accordé à la TIGET, eu égard à sa situation financière, n'est pas superflu. Selon le renseignement fourni par B. Josi, le montant est fixé par contrat avec l'AET et par conséquent, il doit figurer dans le plan de financement. Quant au versement effectif, il en sera discuté lors des débats au sujet du budget. Dr K. Pfister (vétérinaires bernois) fait remarquer qu'au regard du déficit prévu pour 1998, le plan de financement devrait être revu une nouvelle fois. Le président lui certifie que dans le cadre de l'élaboration du budget chaque poste sera à nouveau examiné à fond. Il est pris acte du plan de financement 1999 – 2001.

Objet 9: Election de l'organe de contrôle de la SVS

La Bernische Treuhand AG est confirmée dans son rôle d'organe de contrôle.

Objet 10: Comptes 1997 de la fondation Fonds de secours
R. Weilenmann présente les comptes du Fonds de secours.

L'assemblée approuve.

Objet 11: Election de l'organe de contrôle de la fondation Fonds de secours

La Bernische Treuhand AG est confirmée dans son rôle d'organe de contrôle.

Exposé sur le thème de la formation donné par le Prof. Dr Maja Suter

Madame Suter s'exprime au sujet de la réforme des études en matière de formation de base, de formation post-grade et de formation continue en médecine vétérinaire. La réforme est subdivisée en trois processus.

1. Loi sur la formation de base, la formation post-grade et la formation continue (Fleiner 1)

Cette loi a été la première mise en chantier, avant celle sur les professions. Elle stipule notamment une formation post-grade obligatoire de deux ans. La partie de ce projet qui traite de la "formation" est déjà dépassée aujourd'hui, il est prévu de l'intégrer dans Fleiner 2. Il est également envisagé d'associer d'autres groupes professionnels à la formation post-grade. La procédure de consultation relative à cette loi est achevée mais les résultats ne sont pas encore connus.

2. Réforme de la formation de base des professions médicales universitaires (Fleiner 2)

La nécessité et l'urgence de cette réforme sont incontestées. Les propositions doivent être envoyées avant le 31 octobre 1998. Les aspects principaux de cette nouvelle loi sont les conditions d'admission nationales (le numerus clausus est affaire des cantons), la mise en place d'un système AQ national (définition des objectifs professionnels, certification des facultés, organisation des examens fédéraux). Il ne devrait rester que deux examens fédéraux et la coordination entre "noyau central" et matières à option doit permettre plus de flexibilité au niveau de la structure des études et une préparation précoce à une spécialisation ultérieure.

3. Réforme des études des facultés de médecine vétérinaire

Les facultés ont opté pour un concept sommaire. Les principaux aspects sont: intensifier "l'emboîtement", l'un dans l'autre, des trois domaines préclinique, paraclinique et clinique; un apprentissage interdisciplinaire; encourager l'esprit de synthèse; promouvoir des méthodes d'enseignement modernes et adaptées aux étudiants; réduire l'enseignement de la physique et de la chimie à des thèmes spécifiques à la médecine vétérinaire; accorder plus d'importance à la biologie moléculaire et à la biologie cellulaire; une formation de base plus concrète ("Blockkurs", à savoir un enseignement par thèmes et non par matières, en cinquième année).

L'exposé particulièrement informatif du professeur Maja Suter est accueilli avec grand intérêt et nombreux sont ceux qui saisissent l'occasion pour poser des questions.

Objet 12: Idée directrice de la SVS

Le président présente d'idée directrice de la SVS et mentionne la cohérence avec le programme de législation et le programme du comité pour l'année 1998. L'idée directrice devrait être un guide en matière d'orientation et de décision à l'intention des membres. Il s'agit d'un principe directeur auquel la SVS, en tant qu'association professionnelle, est liée.

Il est pris acte de l'idée directrice.

Objet 13: Priorités en matière de formation continue, conformément au Règlement relatif à la formation continue

Le Dr O. Glardon présente les priorités en matière de formation continue des deux prochaines années. Le Bureau central estime que les sections spécialisées sont les principaux organismes

responsables de la formation continue à l'échelle de la Suisse. Les sections régionales ont en tout temps la possibilité d'offrir des programmes complémentaires. Du côté de l'assemblée, il est émis le vœu que les objectifs soient rendus publics tous les deux ans. Selon le Dr O. Glardon, dans une première phase, ceux-ci sont en priorité: la détention des animaux de compagnie, le marketing et l'euthanasie. Les sections concernées, quant à elles, seront contactées avant la réalisation des séminaires "sur place".

Il est approuvé que les quatre domaines suivants constituent les priorités en matière de formation continue dans le sens du Règlement relatif à la formation continue.

- Formation continue dans des domaines qui ont trait à la pratique et qui sont pleins de promesses pour l'avenir (création de nouveaux débouchés ou promotion de marchés existants peu exploités),

- Encouragement spécifique des femmes vétérinaires qui reprennent leur activité professionnelle,

- Formation post-grade des vétérinaires maîtres de stage (besoins non encore satisfaits; sujet important en rapport avec l'acquisition du titre de vétérinaire spécialisé ou spécialiste),

- Formation continue "sur place" qui tienne compte de la langue et qui soit coordonnée avec les sections régionales (aller au devant du client, c'est à dire apporter la formation continue au vétérinaire, augmenter l'efficacité et l'effectivité de la formation continue).

Objet 14: Divers

Un intervenant souhaite qu'il soit accordé plus d'importance au français lors des assemblées des délégués.

Le président informe que le site Web de la SVS fonctionne maintenant. L'adresse est la suivante: <http://www.gstsvs.ch>. Pour avoir accès au domaine non public, il est préalablement nécessaire de demander à être enregistré; tous les vétérinaires enregistrés peuvent être atteints à l'adresse E-Mail: prénom.nom@gstsvs.ch

Ch. Trolliet remarque qu'à partir du mois d'août, le secrétariat sera à même d'aider les vétérinaires lors de l'élaboration de leur site Web. Il sera possible de se relier au site de la SVS. En ce qui concerne la publicité, les dispositions seront à peu près les mêmes que celles qui sont valables pour le papier à lettre; il sera vraisemblablement admis de faire figurer un plan d'accès. Le conseil de l'ordre est encore en train d'élaborer une réglementation plus précise. Il appartiendra à l'AD du mois de juin 1999 de statuer.

Ch. Trolliet informe au sujet du but et du contenu du "manuel du praticien" prévu. Les praticiens ruraux sont priés de faire part de leurs souhaits en matière de contenu de ce livret afin que ce dernier devienne un instrument de travail utile lorsqu'il est fait usage de médicaments vétérinaires.

Le président annonce avec beaucoup de regret les démissions du comité du Dr Marina von Allmen et du Professeur Peter Rüschi. Les délégués sont priés de s'occuper de la succession, tout en considérant que, conformément aux statuts, le successeur du Professeur Rüschi, démissionnaire pour des raisons de santé, doit être un représentant des facultés.

Le président renvoie aux dates importantes pour la SVS: 26 juin, assemblée constitutive du APSSB; 4 et 5 septembre, Journées vétérinaires; 15 octobre, conférence des présidents; 5 novembre, AD (budget).

Fin de la séance: 16 h 20

Rédaction du procès-verbal: Lotti Zahler

TVS-Aktien

Auf unseren Aufruf vor einiger Zeit an die nicht mehr praktizierenden Tierärzte haben einige ihre Aktien zurückgegeben, so dass wir jetzt wieder eine Anzahl anbieten können. Interessierte GST-Mitglieder können die Aktien - höchstens 10 pro Mitglied - auf der Geschäftsstelle bestellen. Der Wert liegt derzeit bei Fr. 373.-/Aktie.

Actions OGV

Suite à la demande faite récemment aux vétérinaires ne pratiquant plus de se séparer de leurs actions OGV, il nous est possible de proposer actuellement un certain nombre de ces actions. Les membres de la SVS intéressés peuvent en commander 10 au maximum par membre auprès du secrétariat. Leur valeur est actuellement de fr. 373.- par action.

Aus den Sektionen / Chronique des sections

Schweizerische Vereinigung für Kleintiermedizin

Anmeldung neuer Mitglieder

Folgende Tierärzte haben sich um die Mitgliedschaft bei der SVK beworben:

Geissbühler Anna, med. vet., Irisweg 22, 3280 Murten
Hugi Doris, Dr. med. vet., Avenue Tronchet 26b, 1226 Thônex
Morgenegg Gottfried, Dr. med. vet., Dorfstrasse 70, 8912 Obfelden

Einsprachen sind innert 30 Tagen schriftlich dem Sekretariat der SVK einzureichen.

Prof. Dr. B. Spiess, Sekretär der SVK

Association Suisse pour la médecine des petits animaux

Demandes d'admission

Les vétérinaires suivants font acte de candidature comme membre à l'ASMPA:

Les oppositions doivent être transmises dans le délai de 30 jours au Secrétariat de l'ASMPA.

Prof. Dr B. Spiess, secrétaire de l'ASMPA

Schweizerische Vereinigung für Wild-, Zoo- und Heimtiermedizin

Anmeldung neuer Mitglieder

Folgende GST-Mitglieder haben sich um die Mitgliedschaft bei der SVWZH beworben:

Nicca Beat, Dr.med.vet., Obergasse 11, 8180 Bülach
Robert Nadia, Dr.med.vet., Chemin Mol 29, 2525 Le Landeron

Einsprachen sind innert 30 Tagen schriftlich dem Sekretariat der SVWZH einzureichen.

Dr. Jean-Michel Hatt, Sekretär der SVWZH

Association Suisse pour la Médecine de la faune et des Animaux Exotiques

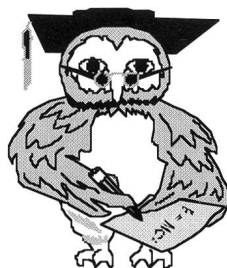
Demandes d'admission

Les personnes suivantes membres de la SVS font acte de candidature à l'ASMFAE :

Les oppositions doivent être transmises dans le délai de 30 jours au Secrétariat de l'ASMFAE.

Dr Jean-Michel Hatt, Secrétaire de l'ASMFAE

Fortbildung / Formation continue



24./25. Oktober 1998, Luzern

**Schweizerische Tierärztliche
Vereinigung für Akupunktur
und Homöopathie
Fortbildung und Mitgliederver-
sammlung**

Siehe Herausgeber-Beilage zu SAT,
Heft 8/98

6./7. November und
27./28. November 1998, Menzberg
**Schweizerische Vereinigung
für Kleintiermedizin
Kommunikations- und Verkaufs-
Training für Tierärzte GST**

Info: Martin Seewer, Kleintierpraxis,
Blumenweg 4, 6110 Wolhusen,
Tel. 041 490 48 66, Fax 041490 48 86,
m.seewer@switzerland.org

6.-8. November 1998, Berlin
**Akademie für tierärztliche
Fortbildung
Blockkurs Veterinärakupunktur I
bis IV**

Info: Tel. 0049 228 72 54 60
Das Programm ist bei der GST erhältlich.

26.-29. November 1998, Santiago de
Compostela
**Asociacion de Veterinarios
Espanoles
33 Congreso Nacional de A.V.E.P.A.**

Info: Secretaria Técnica: Inter-Congrés
c/. Valencia 333.3.º, E-08009 Barcelona,
Tel. 0093 459 35 65, Fax 0093 459 44
68, inter.congres@bcn.servicom.es

12./13. Dezember 1998, München
**Akademie für tierärztliche
Fortbildung
Einführung in die westlichen
und östlichen Grundlagen
der Akupunktur**

Info: Tel. 0049 228 72 54 60
Das Programm ist bei der GST erhältlich.

18.-20. Februar 1999, Giessen
**XV. Osteosynthese Basiskurs
Theorie und Praxis der stabilen
Fixation von Frakturen beim
Kleintier**

Info: 0049 641 99 38562 oder -38511
Das Programm ist bei der GST erhältlich.

7.-13. März 1999, Flims
**20. Internationaler Fortbildungs-
kurs «Kleintierkrankheiten»
Vorlesungen und interaktives
Training in Gruppen über
Erkrankungen des Nervensystems;
Neurologie**

Info: Dr. Rudolf Gwaller,
Sonnenbergstrasse 35, 8645 Jona,
Tel. 055 210 10 27, Fax 055 210 10 73

11.-14. März 1999, Lillehammer
**Fecava Continuing Education
Course
Aspects of Arthrology**

Info: Norwegian small Animal Veterinary
Association, General Birchs gate 16,
N-0454 Oslo, Tel. 0047 22 59 16 50,
Fax 0047 22 69 04 50, dnv@vetnett.no

2.-4. Juli 1999, Brugge
**European College of Veterinary
Surgeons
8th Annual Scientific Meeting of
the European College of Veterinary
Surgeons**

Info: ECVS, Monika Gutscher,
Winterthurerstr. 260, 8057 Zürich,
Tel. 01 635 84 08, Fax 01 313 03 84,
mgaovet@vetchir.unizh.ch
Programme sind erhältlich
ab April 1999

23.-29. September 1999, Lyon
**Mondial Vet 1999
26th World Veterinary Congress –
WVA 1999**

Info: Mondial VET 1999, CNVSPA,
40 rue de Berri, F-7500 Paris
Tel 0033 1 53 83 91 60
Fax 0033 1 53 83 91 60
mondialvet@aol.com
www.mondialvet99.org

GST-Preis 1998 / Prix SVS 1998

Die Jury hat den GST-Preis 1998 Herrn Dr. Hanspeter Meier, Tierarzt an der Klinik für Nutztiere und Pferde der Universität Bern verliehen, in Anerkennung seiner Bemühungen um „Equinella, das Monitoring-System zur Erfassung von Infektionskrankheiten beim Pferd in der Schweiz“.

Auszug aus der Laudatio: „Die Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte ehrt damit einen Kollegen, der zusammen mit ehrenamtlich mitarbeitenden Tierärztinnen und Tierärzten ein einfaches, billiges und trotzdem effizientes System zur Erfassung von Infektionskrankheiten beim Pferd in der Schweiz aufgebaut hat.“

Le Jury a attribué le Prix SVS 1998 au Dr Hanspeter Meier de la clinique pour animaux de rente et chevaux de l'Université de Berne. Ce prix lui est décerné pour son travail sur «Equinella système de surveillance des maladies infectieuses des chevaux en Suisse».

Extrait des considérants du Jury: „La Société des Vétérinaires Suisses honore ainsi un collègue qui, en collaboration avec plusieurs vétérinaires travaillant de façon bénévole, a mis sur pied un système efficace et bon marché de surveillance des maladies infectieuses des chevaux en Suisse.“

Mitteilungen / Communications

PRINCE LAURENT FOUNDATION PRIZE 1998

The Prince Laurent Foundation for the welfare of domestic and wild animals undertakes various initiatives to enhance the welfare of animals regardless of the species and irrespective of the role humans have assigned to them. One of those initiatives is the annual award of the „Prince Laurent Foundation Prize“.

The Foundation awards this Prize to work, whose goals are to improve or evaluate the welfare of animals. This may be either of a fundamental scientific nature or application in the field. The prize of 500 000 BF will be awarded by an international scientific jury to a person or a team working in Belgium or abroad.

The prize will be attributed to a project that was completed not more than three years ago i.e. after 11th December 1998. Incomplete projects are not accepted.

Candidates may be of any nationality and should forward their submission not later than 11 December 1998 enclosing 10 copies of the following documents:

- a detailed curriculum vitae of the candidate(s);
- the submission should include the objectives, the methodology, the results obtained and the conclusions. In particular it should mention how it contributes to the welfare of animals. It should be written only in English with a maximum of 10 pages (A4). A list of publications related to the work should be included. The author(s) should attach copies of a maximum of 3 most representative publications;
- a statement whereby the author(s) certifies that all persons who have contributed or collaborated to the work have been informed of the candidacy.

Submissions must arrive no later than 11 December 1998 at the following address

Prince Laurent Foundation Prize,
45, Rue de l'Equateur,
1180 Bruxelles
Belgium

The „Prince Laurent Foundation Prize“ will be awarded during a Gala Concert which will take place on the 9th March 1999.

For further information on the Prize and a copy of the regulations write to the above address or request by

Tel Int+ (32 2) 347.64.75
Fax Int+ (32 2) 347.64.82

Hinweis an unsere Leserinnen und Leser:
Heft 11 erscheint erst gegen Ende November



Vet-Info 10/1998

Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte
Société des Vétérinaires Suisses

1998

Journées Vétérinaires Suisses**Schweizerische Tierärztetage**

1

Interlaken Kursaal

Ein empfehlenswerter Tagungsort. Hier fand sowohl die Fachtagung mit Ausstellung als auch der Abendanlass statt.



«Interlaken, der Tagungsort der GST-Tage 1998, passt zu den Tierärzten. Es liegt zwischen zwei Seen. Je nach Betrachtungsweise könnte man sagen: Interlaken ist eingeklemmt zwischen Thuner- und Brienersee, oder aber, Interlaken verbindet die beiden Seen.

Genau so ist der Tierarzt im Sandwich zwischen Produzent und Konsument, oder aber er bildet ein wichtiges Bindeglied zwischen diesen zwei unterschiedlichen Interessengruppen.»

(aus dem Vortrag von Frau Regierungsrätin Zölch)

Le Casino-Kursaal d'Interlaken

Un endroit parfait pour un congrès. Les conférences scientifiques, l'exposition commerciale ainsi que la soirée de gala s'y sont déroulées.

Der Empfang hat einwandfrei geklappt.

Hinter der Theke sehen wir von vorne nach hinten unsere Mitarbeiter der Geschäftsstelle: Lotti Zahler, Nicole Harri, Nicole Galfetti und, im Hintergrund, Christian Straumann am Telefon. Herzlichen Dank für den Einsatz!



2 Schweizerische Tierärztetage

Journées Vétérinaires Suisses

1998

Frau Regierungsrätin Elisabeth Zölch-Balmer strahlt zusammen mit unserem Präsidenten Andrea Meisser.

Sie hat mit ihren Worten die Ziele der GST treffend umschrieben.

Madame la Conseillère d'Etat Elisabeth Zölch-Balmer et notre président Andrea Meisser.

Dans son allocution, Madame Zölch a parfaitement cerné les tâches et les buts de la SVS.



«Die Qualitätssicherung in der ganzen Nahrungsmittelkette und eine lückenlose Deklaration wird gefordert. Gerade beim Fleisch muss die Strategie klar heissen: weniger produzieren, aber von höherer Qualität mit mehr Markttransparenz. Mit der systematischen Bekämpfung der seuchenhaften Lungenkrankheiten wird zum Beispiel ein wichtiger Beitrag geleistet zu einer gesünderen Tierproduktion, die sich wirtschaftlich positiv auswirkt, den Antibiotikaeinsatz reduziert und sich so qualitativ vom Ausland abhebt.

Bei der Qualitätssicherung, welche Vertrauen schafft, kommt den Tierärzten bei einem sehr sensiblen Produkt wie dem Fleisch eine Schlüsselrolle zu.

Bei der grossen Erwartungshaltung bezüglich Tierschutz in der Öffentlichkeit gilt es, diese erhöhte Sensibilität nicht nur zu akzeptieren, sondern Missständen ganz entschieden entgegenzutreten.» (aus dem Vortrag von Frau Zölch)

«Le rôle primordial de la médecine vétérinaire en matière de santé publique impose à chaque vétérinaire des exigences élevées aussi bien sur le plan professionnel qu'éthique.

C'est pour cela que l'assurance et le développement de la qualité des prestations vétérinaires sont au centre de la rencontre annuelle de notre association professionnelle.»

(Dr. A. Meisser)

La délégation de la Fédération Vétérinaire Européenne (FVE) durant la cérémonie d'ouverture.

De gauche à droite : les deux vice-présidents, les Docteurs Herbert Lundström et Catherine Mir et le directeur exécutif Pierre Choraine.



«Standespolitisch von ganz besonderer Bedeutung ist in Interlaken der Besuch des Vorstandes der FVE (Fédération Vétérinaire Européenne), unserer europäischen Dachorganisation, unter der Leitung ihrer Vize-Präsidenten, Drs. Herbert Lundström und Catherine Mir.» (Dr. A. Meisser)

1998

Journées Vétérinaires Suisses

Schweizerische Tierärztetage

3

«Les autorités d'enregistrement et de contrôle ont entrepris de mettre en place une réglementation correspondant aux standards internationaux de la médecine humaine. Il y a en outre des exemples où des produits enregistrés et commercialisés dans l'UE et aux USA se voient imposer des barrières formalistes qui retardent et renchérissent leur enregistrement en Suisse. Ces faits mettent en danger l'existence d'entreprises de taille moyenne, qui tiennent à offrir un large assortiment de produits et de prestations.» (Dr U. Schnorf)



Der VTG Präsident, **Dr. Ueli Schnorf**, kann sich über Besucher in der Industrieausstellung nicht beklagen. Er freut sich zusammen mit Andres Brändli.



L'exposition commerciale sous les lustres du Casino-Kursaal.

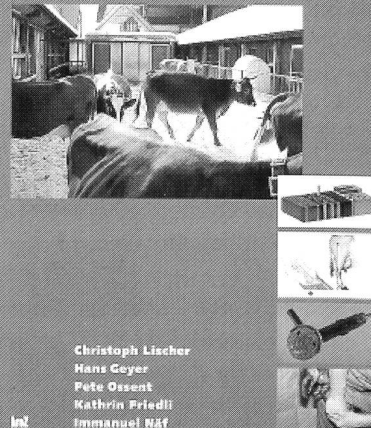
Les exposants y ont trouvé toute la place nécessaire dans une ambiance exceptionnelle.

Industrieausstellung unter Kronleuchtern.

Selten fanden unsere Aussteller soviel Raum und kaum mal mit soviel Ambiente.

**Schweizer
Archiv für
Tierheilkunde**

Handbuch zur Pflege und Behandlung der Klauen beim Rind



Dieses neue Buch wurde in Interlaken zum ersten Mal dem Publikum vorgestellt.
Preis : Fr. 42.-.

Ce nouvel ouvrage a été présenté au public lors des Journées d'Interlaken.
Prix : Fr. 42.-.

Bestellung / Commande :
Landwirtschaftliche Lehrmittelzentrale
Länggasse 79, 3052 Zollikofen
FAX 031 911 49 25
e-mail : lmz@pop.agri.ch

Die **Zusammenfassung der Referate** der Schweizerischen Tierärztetage 1998 ist bei der Geschäftsstelle der GST, Länggassstr. 8, Postfach 6324, 3001 Bern
Tel. 031 307 35 35 - FAX 031 307 35 39
e-mail : info@gstsvs.ch
erhältlich zum Preis von Fr. 60.-.

Le **résumé des conférences** des Journées vétérinaires suisses 1998 est disponible au secrétariat de la SVS, Länggassstr. 8, Case postale 6324, 3001 Berne
Tél. 031 307 35 35 - FAX 031 307 35 39
e-mail : info@gstsvs.ch
au prix de Fr. 60.-.